

NON CLASSIFIÉ

Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'entrevue: l'honorable Mélanie Joly

Les avocats de la Commission ont mené une entrevue avec l'honorable Mélanie Joly le 28 février 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à des informations classifiées. Ce résumé est la version publique du résumé d'entrevue classifié qui a été présenté comme preuve lors des audiences tenues à huis clos. Le présent résumé divulgue la preuve qui, de l'avis de la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Notes au lecteur:

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Contexte

[1] La ministre Joly a occupé les postes suivants au sein du cabinet depuis son élection en 2015 :

- Ministre du Patrimoine canadien du 4 novembre 2015 au 18 juillet 2018;
- Ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie du 18 juillet 2018 au 20 novembre 2019;
- Ministre des Langues officielles et ministre du Développement économique du 20 novembre 2019 au 26 octobre 2021;
- Ministre des Affaires étrangères depuis le 26 octobre 2021.

NON CLASSIFIÉ

2. Le rôle de la ministre des Affaires étrangères

- [2] Le rôle de la ministre des Affaires étrangères est, notamment, de promouvoir et de protéger les intérêts du Canada sur le plan international. Également, elle veille au respect de la *Convention de Vienne sur les relations diplomatiques* en sol canadien. Il lui incombe aussi la responsabilité de gérer toute question diplomatique susceptible d'affecter les intérêts des Canadiens.

3. La situation géopolitique et l'ingérence étrangère

- [3] La ministre Joly a souligné qu'une crise de sécurité sévit sur la scène internationale alors que certains pays testent les règles établies depuis la Seconde Guerre mondiale qui assurent une stabilité mondiale. Ces pays « testent les démocraties » et le Canada se doit d'agir selon la ministre. La politique étrangère du Canada s'inscrit dans la protection des principes de souveraineté en s'engageant dans une diplomatie pragmatique.
- [4] Dans un premier temps, le Canada est engagé dans la protection de sa souveraineté territoriale et de sa démocratie. La ministre identifie la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique, laquelle reconnaît l'influence croissante de la Chine à l'échelle mondiale et décrit l'approche du Canada pour lutter contre les activités d'ingérence étrangère émanant spécifiquement de la Chine. Quant à la protection de sa démocratie, la ministre souligne qu'un des principaux enjeux auquel le Canada est confronté est l'essor de la désinformation en ligne comme vecteur d'ingérence étrangère. Selon la ministre, notre réponse contre cette forme d'ingérence doit aussi évoluer.
- [5] Dans un second temps, le Canada est engagé dans une diplomatie pragmatique, c'est-à-dire qu'il dialogue de manière proactive et directe sur la scène internationale, et ce, même avec les pays qui adoptent des positions contraires aux siennes.
- [6] La ministre Joly souligne qu'elle est arrivée en poste comme ministre des Affaires étrangères en 2021 alors que la relation diplomatique entre le Canada et la Chine était à son plus bas. Plus précisément, Michael Kovrig et Michael Spavor venaient tout juste

NON CLASSIFIÉ

d'être libérés par la Chine après une longue détention arbitraire. Rapidement après sa nomination, elle a été plongée dans la gestion d'une situation liée à l'Ukraine qui allait éventuellement se transformer en guerre à la suite de l'invasion de ce pays par la Russie. Dans ce contexte, bien que la ministre considère l'ingérence étrangère comme un enjeu important qui a toujours existé, ce dernier ne figurait pas, à ce moment précis à l'ordre du jour.

- [7] La ministre Joly précise qu'avant le printemps 2023, aucun cas d'ingérence étrangère en lien avec les élections ou les processus démocratiques n'avait été porté directement à son attention.

4. Distinction entre influence et ingérence

- [8] Le dialogue proactif dans lequel est engagé le Canada sur la scène internationale comporte nécessairement une part d'influence. Cela étant, la ministre souligne qu'il est primordial de distinguer l'influence de l'ingérence étrangère.
- [9] L'ingérence étrangère concerne des activités hostiles menées par un État étranger ou ses mandataires de manière délibérément secrète, malveillante, clandestine et trompeuse. L'influence, quant à elle, englobe les activités menées par un État étranger ou ses mandataires de façon ouverte et transparente dans le but légitime de façonner la politique du gouvernement canadien. Autrement dit, précise la ministre, l'influence est le propre d'une diplomatie.

5. Les outils pour lutter contre l'ingérence étrangère

Les mesures diplomatiques

- [10] Un ministre des Affaires étrangères n'a pas le mandat de surveiller ni de veiller à ce que les représentants diplomatiques respectent les règles de sécurité établies par le Canada. C'est plutôt à la Gendarmerie royale du Canada (« **GRC** ») et au Service canadien du renseignement de sécurité (« **SCRS** ») qu'incombe la protection de la sécurité nationale.

NON CLASSIFIÉ

[11] La ministre Joly intervient lorsque de l'information crédible est portée à son attention relativement à une potentielle violation de la *Convention de Vienne sur les relations diplomatiques* ou à des activités d'ingérence étrangère potentielles. Un éventail de mesures diplomatiques s'offre à elle. Ces dernières comprennent le démarchage auprès d'un ambassadeur, la convocation d'un ambassadeur, l'imposition de sanctions économiques, le refus d'octroyer un visa à un individu jusqu'au retrait du visa d'un représentant diplomatique. Cette dernière mesure équivaut à déclarer ce diplomate *persona non grata*; en conséquence, cette personne perd sa protection diplomatique et doit quitter le Canada dans un court délai.

[12] Le choix de la mesure diplomatique appropriée est le fruit de l'évaluation de plusieurs considérations et intérêts. Premièrement, la ministre Joly explique que peu importe l'action qu'elle prendra contre un État étranger, elle doit anticiper qu'il y aura une réponse réciproque de la part de cet État contre le Canada. Deuxièmement, elle se doit d'évaluer les possibles impacts pouvant résulter de la mesure diplomatique envisagée. Entre autres, ce sont les conséquences sur la sécurité des Canadiens et des diplomates canadiens situés à l'étranger, sur le commerce international, sur les emplois, sur les investissements au Canada et sur la relation bilatérale que le Canada entretient avec l'État visé par la mesure.

Le Mécanisme de réponse rapide du Canada et l'attribution publique

[13] Tout comme les mesures diplomatiques, la ministre Joly explique que le Mécanisme de réponse rapide du Canada (« **MRR** ») participe à la lutte contre l'ingérence étrangère dans les processus démocratiques. Plus précisément, ce mécanisme contribue à détecter les campagnes de désinformation en ligne; vecteur croissant d'ingérence étrangère. Il s'agit à son avis du meilleur mécanisme dont dispose le Canada pour identifier les tendances ou toute action coordonnée sur la sphère numérique. À cet égard, en 2023, le MRR a détecté une campagne de désinformation sur les médias sociaux dirigée contre Michael Chong. Le public canadien en a été informé, de même que M. Chong lors d'un breffage donné par Affaires mondiales Canada. Dans la même veine, le Canada a coprésidé, avec les Pays-Bas, le processus menant au lancement

NON CLASSIFIÉ

de la *Déclaration mondiale sur l'intégrité de l'information en ligne*, laquelle aborde directement l'enjeu de la propagation de la désinformation en ligne.

- [14] Le Canada a aussi été en mesure de détecter une campagne de « spamouflage » visant le compte Instagram de 47 députés et d'attribuer publiquement la campagne à son auteur. La ministre Joly explique que le spamouflage est un phénomène croissant dans plusieurs démocraties et par lequel de faux comptes auto-générés sont créés dans le but d'amplifier le nombre de commentaires sous la publication partagée par un utilisateur sur les médias sociaux. Un tel phénomène a été observé dans les élections aux États-Unis et en France. Bien évidemment, ajoute la ministre, l'attribution publique est une mesure prise après mûre réflexion et fondée sur des faits crédibles et corroborés.

6. Mai 2023 : le coulage de renseignements classifiés dans les médias et ses suites

- [15] Au début du mois de mai 2023, un coulage de renseignements dans les médias a mis en lumière l'allégation selon laquelle un diplomate chinois en sol canadien du nom de Zhao Wei aurait contrevenu à ses obligations diplomatiques. La ministre Joly a immédiatement requis et obtenu l'information à ce sujet de la part du SCRS. Dès lors, des démarches furent entreprises auprès de l'ambassadeur de la Chine au Canada. La possibilité de déclarer monsieur Zhao *persona non grata* fut évaluée et ultimement retenue à titre de sanction. La ministre Joly insiste sur le fait qu'elle était consciente qu'une telle décision entraînerait une réponse forte de la Chine, possiblement même l'expulsion de diplomates canadiens en Chine. Une telle situation, à titre de conséquence possible, poserait un problème de taille et placerait le Canada dans une position désavantageuse. Cette préoccupation en était une parmi tant d'autres avec lesquelles devait composer la ministre.
- [16] Cela étant, la ministre était pleinement consciente de la situation avec monsieur Zhao et qu'il était important que le Canada définisse clairement ses « lignes à ne pas franchir ».

NON CLASSIFIÉ

Elle a finalement recommandé l'expulsion du diplomate. La Chine a réagi en expulsant la Consule du Canada établie à Shanghai.

- [17] Après l'expulsion de Zhao Wei, vers la mi-mai 2023, en réaction à d'autres coulages d'information dans les médias concernant de l'ingérence étrangère, la ministre a participé à une rencontre avec la greffière du Conseil privé, des représentants du SCRS et d'autres ministres. La ministre désirait que le SCRS lui présente le réel portrait de la situation afin qu'elle soit en mesure de gérer toute conséquence diplomatique. Lors de cette rencontre, la ministre a demandé aux représentants du SCRS si une liste de diplomates susceptibles d'être déclarés *persona non grata* fut acheminée à Affaires mondiales Canada¹. Un représentant du SCRS a indiqué qu'une vérification serait effectuée et, à ce jour, la ministre n'a pas reçu une telle liste.

7. Inde

- [18] La ministre Joly précise qu'elle n'a été mise au courant par Affaires mondiales Canada de l'information relative aux activités d'ingérence étrangère de l'Inde que dans la foulée du coulage d'information dans les médias au printemps 2023. Il est toutefois connu depuis bien longtemps que l'Inde reproche au Canada de sympathiser avec des dissidents pro Khalistan.

8. Circulation de l'information

- [19] Comme ministre des Affaires étrangères, la ministre Joly reçoit généralement des breffages deux fois par mois sur les enjeux ou les conflits sur la scène internationale, le tout afin de bien positionner le Canada dans ses relations bilatérales ou au niveau multilatéral. Elle précise également recevoir régulièrement un breffage avant de quitter pour une mission diplomatique à l'international. En cas d'urgence, elle reçoit également des renseignements de manière *ad hoc* selon les besoins du moment.

¹ CAN017676.

NON CLASSIFIÉ

[20] Avant d'occuper le poste de ministre des Affaires étrangères, la ministre Joly n'était pas exposée à de l'information classifiée et, plus précisément, à du renseignement spécifique sur l'ingérence étrangère. Son équipe de cabinet actuelle reçoit généralement deux fois par semaine des breffages par le département chargé du renseignement dans son ministère. Philippe Lafortune, le Directeur général du renseignement d'Affaires mondiales Canada, et son équipe préparent l'information qui sera portée à leur attention. Depuis mars 2023, du renseignement spécifique au sujet de l'ingérence étrangère au Canada est présenté à la ministre, notamment par le biais de produits générés par le SCRS. La ministre Joly n'entretient toutefois pas de rapport direct avec le SCRS ou le Centre de la sécurité des télécommunications sauf si elle en fait la demande. De plus, elle précise qu'un nouveau poste de directrice a été créé au cours des derniers mois au sein de son cabinet pour s'occuper de ces questions.